

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 36  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE

**ARMOY** : M. Patrick BERNARD

**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON

**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD

**CERVENES** : M. Gil THOMAS

**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER

**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE

**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER

**LULLY** : M. René GIRARD

**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ

**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE

**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE

**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER

**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)

**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD

**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002465

## BUDGET EAU POTABLE- Tarification - ANNEE 2024

VU la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 66,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-2, L. 2224-12-1 et suivants,

VU l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,

VU les délibérations des communes de THONON-LES-BAINS, d'ANTHY-SUR-LEMAN et du LYAUD, ainsi que la délibération du comité syndicat du SEMV approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour 2019,

VU la délibération n° CC000698 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2020,

VU la délibération n° CC001615 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2021 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2022,

VU la délibération n° CC002031 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2023,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau potable en date du 05 décembre 2023.

CONSIDERANT le principe d'égalité de traitement des usagers devant le service de l'eau de Thonon Agglomération, et le principe de convergence tarifaire qu'il induit,

CONSIDERANT les modalités différenciées de gestion dudit service sur le territoire,

CONSIDERANT que la tarification de ce service géré en régie peut être composée :

- d'une part fixe communautaire,
- d'une part variable communautaire.

**Le Conseil Communautaire,**

**POUR : 50**

**CONTRE : 1 (Franck DALIBARD)**

**ABSTENTION : 1 (Olivier BARRAS)**

CONSERVE pour l'année 2024, sur le territoire communautaire, le zonage en 2 unités tarifaires, respectivement secteur Est (3 communes d'Anthy-sur-Léman, Le Lyaud et Thonon-les-Bains) et secteur Ouest (22 communes des Moises et Voirons),

CONSERVE pour l'année 2024, sur le territoire communautaire, les tarifs de l'eau potable différenciés selon le zonage précité et détaillés dans le tableau suivant :

### EAU POTABLE - Parts fixes (abonnements) en € HT (TVA à 10,00 %)

Diamètre (mm)	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon)	Secteur Ouest (22 autres communes)
15	45,00	62,00
20	47,00	91,17
25	61,30	113,04
30	63,72	136,16
40	83,78	177,48
50	95,18	223,67
60	124,20	263,79
70	126,02	290,54
80	127,85	330,66
90	132,69	372,00

# THONON agglomération

100	137,53	410,88
150	161,86	517,88

## EAU POTABLE - Parts variables (consommations) en € HT (TVA à 5,5 %)

Consommation au m <sup>3</sup>	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon Les Bains)	Secteur Ouest (22 autres communes)
Tarif unique/m <sup>3</sup>	1,13	1,60

ADOPTE pour l'année 2024, les tarifs spécifiques « Collectivités et Agriculteurs » détaillés dans le tableau suivant :

## EAU POTABLE - Tarifs spécifiques - Collectivités et Agriculteurs

Consommation au m <sup>3</sup>	Secteur Est (Anthy, Le Lyaud et Thonon Les Bains)
De 0 à 20.000 m <sup>3</sup>	1,13
De 20.001 à 100.000 m <sup>3</sup>	0,85
Au-delà de 100.000 m <sup>3</sup>	0,75
Tarif agricole consommation inférieure à 500 m <sup>3</sup>	1,07
Tarif agricole consommation supérieure à 500 m <sup>3</sup>	1,04

ADOPTE les tarifs suivants à l'ensemble des communes membres de la Communauté d'agglomération, des prestations annexes selon le tableau suivant :

## PRESTATIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES POUR TOUTES LES ZONES en € HT (TVA en vigueur)

Catégorie	Désignation	Unité	HT
Déplacements et main d'œuvre	Heure de main d'œuvre et déplacement	Heure	30,00
Gestion du contrat (hors main d'œuvre)	Ouverture ou fermeture temporaire du branchement	Forfait	56,00
	Gestion administrative d'un dossier (changement d'abonné)	Forfait	25,00
	Tarif pour abonnement temporaire	M <sup>3</sup>	2,00
	Forfait de consommation à appliquer en cas de dégrèvement sans historique de consommation	50 m <sup>3</sup>	
Interventions sur compteur (hors main d'œuvre)	Relève du compteur à la demande de l'abonné	Forfait	38,00

# THONON agglomération

	Modification du compteur (changement destination local, ...)	Forfait	Suivant devis
	Pose compteur	Forfait	Suivant bordereau de prix
	Dépose compteur	Forfait	57,00
	Etalonnage de compteur à la demande de l'abonné	Forfait	160,00
Interventions sur réseau et analyses (hors main d'œuvre)	Intervention pour réduction du débit d'eau	Forfait	56,00
	Mesure de pression à la demande de l'abonné	Forfait	50,00
	Réalisation d'analyses à la demande de l'abonné	Forfait	25,00
	Réalisation d'analyses d'une source privée	Forfait	225,00
	Contrôle des installations privatives de distribution d'eau potable, des ouvrages de prélèvement, puits et forages et des ouvrages de récupération des eaux de pluie	Forfait	225,00
Poteaux incendie (hors main d'œuvre)	Contrôle annuel réglementaire des poteaux d'incendie privés	Forfait	50,00
	Fourniture et mise en place d'un compteur sur poteau incendie	Forfait	Suivant devis

Travaux de raccordement au réseau d'eau potable	Un devis sera établi par le service à votre demande.
---	--

- PRECISE - que ces tarifs sont applicables à toute consommation d'eau ou prestation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024,  
- que ces tarifs sont assujettis à la TVA au taux en vigueur en application des dispositions législatives et autres redevances réglementaires,
- AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 36  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002466

## BUDGET EAU POTABLE - Tarification Agence de l'Eau - ANNEE 2024

VU la délibération n° CC000749 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant les tarifs des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau pour l'année 2020,  
VU la délibération n° CC001616 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2021 approuvant les tarifs des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau pour l'année 2022,  
VU la délibération n° CC002032 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs des redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau pour l'année 2023,  
VU l'avis du Conseil d'exploitation en date du 05 décembre 2023.

CONSIDERANT que l'agglomération collecte trois redevances pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, à savoir :

- La redevance pour pollution domestique, qui s'applique aux consommations facturées par le service de l'eau potable et dont le montant est fixé par l'Agence,
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, qui s'applique aux consommations facturées par le service de l'assainissement et dont le montant est également fixé par l'Agence,
- La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, qui est calculée par Thonon Agglomération en fonction de ses volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel, sur la base de taux également fixés par l'Agence.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- PREND acte des montants fixés par l'Agence de l'Eau concernant :
- la redevance de pollution domestique à 0,29 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024,
  - la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à 0,16 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024,
- CONSERVE les montants calculés pour la redevance de prélèvement sur la ressource en eau fixés
- à 0,080 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 sur les secteurs desservis par la commune d'**Anthy-sur-Léman** et sur le secteur **Moises et Voirons** concernant les communes d'Allinges, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire.
  - à 0,056 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2024 sur les secteurs desservis par les communes de **Thonon-les-Bains** et **Le Lyaud**.
- CONFIRME que la TVA s'applique :
- sur les redevances liées au service de l'eau potable au taux de 5,5 %,
  - sur la redevance liée au service de l'assainissement au taux de 10,00 %.

# THONON agglomération

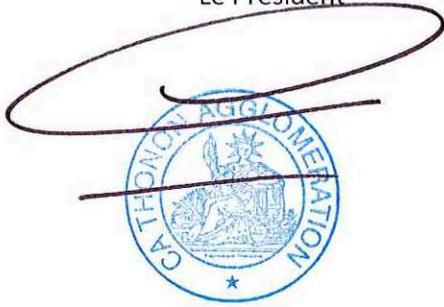
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



The image shows a circular official seal of the Thonon Agglomération in blue ink. The seal features a central emblem with a figure and the text 'CA THONON AGGLOMERATION' around the perimeter, with a small star at the bottom. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal, crossing it from top to bottom.

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, positioned below the title 'Le secrétaire de séance'.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS :** Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002467

## BUDGET EAU POTABLE - Tarification « Participations financières exceptionnelles » - ANNEE 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-2, L. 2224-12-1 et suivants,

VU les délibérations des communes de THONON-LES-BAINS, d'ANTHY-SUR-LEMAN et du LYAUD, ainsi que la délibération du comité syndicat du SEMV approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour 2019,

VU la délibération n° CC000698 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2020,

VU la délibération n° CC001615 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2021 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2022,

VU la délibération n° CC002033 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs du service public d'eau potable pour l'année 2023,

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau potable en date du 05 décembre 2023.

CONSIDERANT que des pénalités ne peuvent être appliquées que par un juge et qu'il convient de modifier l'intitulé de la délibération,

CONSIDERANT que les tarifs proposés pour l'année 2024 restent identiques.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

CONSERVE l'intitulé de la délibération, à savoir « Participations financières exceptionnelles »,  
CONSERVE pour l'année 2024, les tarifs détaillés dans le tableau suivant :

<b>Participations financières exceptionnelles</b>			
<b>Vol d'eau</b>	Vol d'eau (raccordement ou prélèvement sur PI sans autorisation)	Par raccordement	1.000,00 € HT
<b>Compteur et organes réseau</b>	Manœuvre des organes du réseau public sans autorisation	Par manœuvre	1.000,00 € HT
	Compteur inversé, déplombé, disparition ou changement du compteur sans autorisation	Forfait	1.000,00 € HT
<b>Autres infractions</b>	Gêne persistante à l'exécution du service public dans de bonnes conditions : rdv sans suite, refus d'accès contrôle installations privées, etc.	Forfait	50,00 € HT
	Toute autre infraction au RS	Forfait	150,00 € HT
	Persistance de l'infraction en dépit d'une précédente sanction ou autre infraction justifiée	Forfait	2.000,00 € HT
<b>Risques</b>	Risque sanitaire par retour d'eau ou d'utilisation d'appareils interdits, incluant la fermeture du branchement	Forfait	195,00 € HT

PRECISE que ces tarifs sont assujettis à la TVA aux taux en vigueur en application des dispositions législatives et autres redevances réglementaires,

AUTORISE M. le Président à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

  
The seal of Thonon Agglomération is circular with a blue border. Inside the border, the words "THONON AGGLOMERATION" are written in a circle around a central emblem. The emblem depicts a figure holding a staff, with a star below it.

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE

**ARMOY** : M. Patrick BERNARD

**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON

**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD

**CERVENX** : M. Gil THOMAS

**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER

**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE

**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER

**LULLY** : M. René GIRARD

**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ

**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE

**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE

**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER

**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)

**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD

**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE

**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS :** Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002468

## BUDGET ASSAINISSEMENT - Tarification Redevances collectif et non collectif - Année 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-12-2,  
VU le Code de la Santé Publique et notamment son article L.1331-1,  
VU l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé,  
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU l'avis du Bureau Communautaire du 21 mars 2017, du 12 décembre 2017 et du 20 décembre 2022,  
VU la délibération n° DEL2017-414 du 19 décembre 2017 qui approuve la période de lissage,  
VU la délibération n° DEL2018-045 du 27 mars 2018 qui annule la précédente délibération par suite du recours gracieux de la Préfecture,  
VU la délibération n° CC001613 du 21 décembre 2021 approuvant les tarifs pour l'année 2022,  
VU la délibération n° CC002034 du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs pour l'année 2023.

CONSIDERANT le principe d'égalité de traitement des usagers devant le service assainissement de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT les modalités différenciées de gestion dudit service sur le territoire,

CONSIDERANT la continuité du travail sur la convergence tarifaire,

CONSIDERANT que la tarification de ce service géré en régie peut être composée :

- d'une part fixe communautaire,
- d'une part variable communautaire.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

CONSERVE pour l'année 2024, sur le territoire communautaire, le zonage en 2 unités tarifaires, respectivement « Thonon-les-Bains » et « autres communes »,  
PRECISE qu'en vertu de l'article L1331-1 à L1331-7-1 du code de la santé publique stipule, il peut être décidé par la collectivité qu'entre la mise en service du réseau public de collecte et le raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour le raccordement, elle perçoit auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article L. 2224-12-2 du code général des collectivités territoriales. Cette redevance équivalente peut être majorée dans la limite de 400 % mais elle avait été fixée par le Conseil communautaire ; à 100%.  
ADOPTE les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2024, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Territoire « Autres communes » : Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Chens-Sur-Léman, Douvaine, Draillant, Excenevex, Fessy, Le Lyaud, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Perrignier, Sciez-sur-Léman, Veigy-Foncenex et Yvoire.
- Part fixe<sup>1</sup> : 57 €/An HT
- Part variable : 2,00 €/m<sup>3</sup> HT
- **Part variable redevance équivalente<sup>3</sup> : 2,00 €/m<sup>3</sup> (sans TVA)**
- Part variable séparatif défaut de branchement<sup>2</sup> : 4.00 €/m<sup>3</sup> HT
- Part variable unitaire sans part fixe : 1.37 €/m<sup>3</sup> HT
- Assainissement autonome : Forfait annuel 40 € HT

# THONON agglomération

- Assainissement autonome défaut<sup>2</sup> : Forfait annuel 80 € HT
- Territoire « Thonon »
- Part fixe<sup>1</sup> : 20 €/An HT
- Part variable : 1,334 €/m<sup>3</sup> HT
- **Part variable redevance équivalente<sup>3</sup> : 1,334 €/m<sup>3</sup> (sans TVA)**
- Part variable séparatif défaut de branchement<sup>2</sup> : 2.668 €/m<sup>3</sup> HT
- Assainissement autonome : Forfait annuel 40 € HT
- Assainissement autonome défaut<sup>2</sup> : Forfait annuel 80 € HT

<sup>1</sup> : part fixe par unité de logement desservi, dont le montant ne dépasse pas 30 % du coût du service

<sup>2</sup> : redevance équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau ou équipé d'une installation d'assainissement autonome réglementaire

AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

Date de convocation du Conseil : 13/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRENTHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002469

## BUDGET ASSAINISSEMENT - Tarification traitement de matière de vidange à la Station d'Épuration de Douvaine - Année 2024

VU le code général des collectivités territoriales,  
 VU le code de la santé publique,  
 VU la directive cadre européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000,  
 VU l'arrêt d'exploitation de la Station d'épuration de Douvaine du 10 juin 2013,  
 VU l'avis du Bureau Communautaire du 21 mars 2017,  
 VU l'avis du Bureau Communautaire du 12 décembre 2017,  
 VU l'avis du Bureau Communautaire du 20 décembre 2022,  
 VU la délibération n° DEL2017.413 du 22 décembre 2017 approuvant les tarifs pour l'année 2018,  
 VU la délibération n° CC001614 du 21 décembre 2021 approuvant les tarifs pour l'année 2022,  
 VU la délibération n° CC003823 du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs pour l'année 2023.

CONSIDERANT, que la station d'épuration de Douvaine est équipée d'une unité de traitement des matières de vidanges et d'une unité de traitement des graisses,  
 CONSIDERANT que la station d'épuration de Douvaine peut accueillir ces matières de vidange et graisses en provenance des établissements autorisés par les autorités compétentes dans la limite des capacités de traitement respectif.

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONSERVE les tarifs pour l'année 2024, suivant le détail dans le tableau ci-dessous :

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT	Date d'entrée en vigueur
<b>Territoire Thonon Agglomération</b>			
Traitement matière de vidange	Traitement des matières de vidange de fosse septique du territoire, déversées à la STEP de Douvaine	0 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2018
Traitement dépotage des graisses	Traitement des graisses déversées à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2018
Traitement déversement de jus de compostage	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2018
Traitement déversement issus d'ouvrage d'eaux pluviales	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	43,05 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2022
<b>HORS Territoire Thonon Agglomération</b>			
Traitement matière de vidange	Traitement des matières de vidange déversées à la STEP de Douvaine	43,05 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2018
Traitement déversement de jus de compostage	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2018
Traitement déversement issus d'ouvrages d'eaux pluviales	Traitement des eaux usées en provenance de sociétés d'hydrocurage, très peu chargées en pollution, à la STEP de Douvaine	86,10 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2018
Traitement dépotage des graisses	Traitement des graisses déversées à la STEP de Douvaine	100,00 € HT /m <sup>3</sup>	01/01/2023

# THONON agglomération

Traitement boues extérieures	Traitement des boues de STEP extérieures	10,00 € HT/ m <sup>3</sup>	01/01/2023
------------------------------	--	----------------------------	------------

AUTORISE

M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

26 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENES** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis ESCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002470

## BUDGET ASSAINISSEMENT - Tarification Contrôles et Participations au financement de l'assainissement collectif - Année 2024

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la santé publique,  
VU la directive cadre européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016 du 14 novembre 2016 portant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,  
VU l'avis du Bureau Communautaire du 21 mars 2017,  
VU l'avis du Bureau Communautaire du 20 décembre 2022,  
VU la délibération n° DEL2017.128 du 28 mars 2017 approuvant les tarifs pour l'année 2017,  
VU la délibération n° DEL2017.412 du 19 décembre 2017 approuvant les tarifs pour l'année 2018,  
VU la délibération n° CC002036 du 20 décembre 2022 approuvant les tarifs pour l'année 2023.

CONSIDERANT, en matière de Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), qu'il avait été approuvé d'unifier les tarifs sur l'ensemble du territoire en 2018,  
CONSIDERANT que certains tarifs votés depuis 2018 restent inchangés,  
CONSIDERANT que le tarif pour « contrôle assainissement collectif » doit être augmenté,  
CONSIDERANT qu'en matière de contrôles les prestations peuvent être différenciées entre la conception d'implantation du système et l'exécution du système.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

CONSERVE les tarifs pour l'année 2024, suivant le détail dans le tableau ci-dessous :

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT	Date d'entrée en vigueur
<b>Territoire Thonon Agglomération</b>			
Contrôle ANC	Contrôle de conception, d'implantation et d'exécution du système d'ANC	180,00€	01/01/2018
	Contrôle de conception d'implantation du système d'ANC	54,00 €	01/01/2023
	Contrôle d'exécution du système d'ANC	126,00 €	01/01/2023
<b>PFAC « domestique / construction à usage d'habitation »</b>			
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	Tarif 1-1 – Habitation d'un logement égal ou inférieur à 200m <sup>2</sup> de surface de plancher créée	1 500€	01/01/2018
PFAC	Tarif 1-2 – Habitation d'un logement comportant une surface de plancher créée de plus de 200m <sup>2</sup>	16 €/m <sup>2</sup>	01/01/2018
PFAC	Tarif 2 – Immeuble en élévation, par appartement	1 800€	01/01/2018
PFAC	Tarif 3 – Lotissement et groupe d'habitation de type copropriété horizontale	Tarif 1, 2 par logement	01/01/2018

# THONON agglomération

PFAC « assimilé domestique »			
PFAC	Tarif 4 – Commerces, bureaux : par tranche de 40 m <sup>2</sup> de planchers	750 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 5 – Hôtels, restaurant (hors logement) : par tranche de 40 m <sup>2</sup> de planchers	780 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 6 – Industrie, (hors logement) : par tranche de 100 m <sup>2</sup> de planchers	1 500 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 7 – Artisanat, (hors logement) : par tranche de 100 m <sup>2</sup> de planchers	750 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 8 – Aire d'accueil des gens du voyage, terrain aménagé pour l'hébergement touristique (camping) : par tranche de 100 m <sup>2</sup> de terrain	150 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 9 – Station de lavage de véhicules/autres, par poste de lavage + surface de bâtiment tarif 4 ou 5	1 500 €	01/01/2018
PFAC	Tarif 10 – Extension d'un bâtiment existant, ou création d'une surface habitable sans création de plancher, de nature à générer des eaux usées supplémentaires	10 €/m <sup>2</sup>	01/01/2018
PFAC	Tarif 11 – Locaux d'équipements publics ou d'intérêt collectif, en fonction de la surface de plancher créée	10 €/m <sup>2</sup>	01/01/2018

ADOPTE les tarifs pour l'année 2024, suivant le détail dans le tableau ci-dessous :

Dénomination des tarifs	Détails	Tarifs HT	Date d'entrée en vigueur
Territoire Thonon Agglomération			
Contrôle Assainissement collectif	Contrôle de conformité de l'installation (Vente)	160,00€	01/01/2024

AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

# \_\_\_\_\_ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the Meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 26 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRENTHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Invités excusés

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

# THONON agglomération

N° CC002471

**AUTORISATION DE PASSAGE ET INDEMNISATION DES PROPRIETAIRES - Canalisation eau potable-  
Hameau du Jordan, Moulin, Bolley CERVENS et DRAILLANT**

VU le Code Civil et notamment les articles 637 et suivants ; le 682 qui prévoit le principe d'une indemnisation au propriétaire du fonds servant ;  
VU le Code Rural et notamment les articles L152-1, R152-1 et suivants ;  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2224-7 et suivants ;  
VU la fixation des tarifs d'indemnisation pour passage de canalisations publiques [Bureau communautaire du 20/12/2022]

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la conduite d'eau potable sur les parcelles susmentionnées ;  
CONSIDERANT la sollicitation de la collectivité pour la régularisation des actes notariés de servitude.

Commune	section	parcelle	Nom	lieu dit	longueur (ml)	Surface (m <sup>2</sup> )	Type (€/m <sup>2</sup> )	Indemnité
Drailant	AB	209-211-213	FREZIER Elise Marie	Chez Jordan	55	165	2,00 €	330,00 €
Drailant	AC	327	FREZIER Elise Marie	Chez Jordan	25	75	2,00 €	150,00 €
Drailant	AB	221-215-264	CHATELAIN Liliane Anna	Moulin	160	480	2,00 €	960,00 €
Drailant	AB	212	Frezier Bruno Marcel	Chez Jordan	10	30	2,00 €	60,00 €
Drailant	AB	260	EXCOFFIER Maurice Alfred	Moulin	45	135	2,00 €	270,00 €
Drailant	AC	153	FREZIER Monique, Mélanie Justice	Chez Jordan	195	585	2,00 €	1 170,00 €
Drailant	AB	218	PERROUD Josiane Helene	Moulin	25	75	2,00 €	150,00 €
Drailant	AB	226	DUPRAZ Gérard Lucien Léon	Moulin	77	231	2,00 €	462,00 €
Cervens	ZI	70	DUCROZ Marie France	Les Vignes	90	270	2,00 €	540,00 €
Cervens	ZI	71	GERDIL Marcelle Jeanne	Les Vignes	15	45	2,00 €	90,00 €
Cervens	ZH	120	JORDAN Micheline Genevieve	Bolley	115	345	2,00 €	690,00 €
Cervens	ZH	174	VUAGNOUX Françoise DEPIERRE Denis, GAILLARD Sylvain	Bolley	165	495	2,00 €	990,00 €
Cervens	ZH	117	DUCROZ Marie Adèle	Bolley	100	300	2,00 €	600,00 €
							<b>TOTAL</b>	<b>6 462,00 €</b>

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'établissement de servitudes de passage de canalisations d'eau potable ainsi que le montant total des indemnités s'élevant à 6 462,00 € HT,
- AUTORISE M. le Président à signer lesdites autorisations de passage valant concession de tréfond,
- AUTORISE M. le Président à signer tous les documents nécessaires à l'établissement notarié de la servitude.

# \_\_\_\_ THONON agglomération

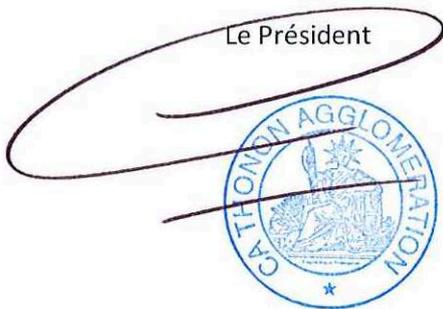
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature scribble, appearing to be a stylized 'S' followed by a flourish.

26 DEC. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 26 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002472

**CONTRAT DE VENTE ET D'EXPLOITATION DE BOIS SUR PIED - PARCELLES C 610/616, LES FAVRATS, ORCIER**

VU l'adhésion de Thonon Agglomération à l'ASL Mont Forchat, Voirons et Hermones laissant la gestion de ses parcelles à cette association,

VU le programme de coupes et travaux pour les parcelles C 610 et 616, propriétés de Thonon Agglomération aux Favrats à Orcier pour la protection de ses captages d'eau potable, qui prévoit la réalisation d'une coupe de jardinage en 2023,

VU l'offre de Monsieur BIDAL d'un montant de 32 €/m3 de bois de toutes qualités proposées par le gestionnaire forestier de l'ASL,

VU le contrat de vente d'exploitation de bois sur pied ci-joint.

CONSIDERANT la nécessité de réaliser cette coupe de jardinage pour une bonne gestion des parcelles, propriété de Thonon Agglomération,

CONSIDERANT le marché actuel du bois en forte baisse et la difficulté à obtenir de meilleures offres actuellement et les mois à venir.

**Le Conseil Communautaire,**

**POUR : 52**

**CONTRE : -**

**ABSTENTION : 1 (Catherine MARTINERIE)**

ACCEPTE	l'offre de Monsieur BIDAL d'un montant de 32 €/m3 de bois de toutes qualités,
AUTORISE	M. le Président à signer le contrat de vente d'exploitation de bois sur pied ci-joint,
AUTORISE	M. le Président à signer toute pièce à intervenir pour les besoins de cette opération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 37  
Délégués ayant donné pouvoir : 16  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDZAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**MESSERY** : M. Serge BEL (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDZAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002473

## INDEMNITE POUR EVICTION ET DEGATS AUX CULTURES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA DRONIERE

VU le rapport de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc sur le « Calcul des indemnités Eviction et dégâts aux cultures liés aux travaux de protection des berges du ruisseau de la Dronière, sur les communes de Draillant et Perrignier » du 13/07/2023.

CONSIDERANT les travaux réalisés en 2022 sur la Dronière indispensables à la sécurisation des habitations situées en proximité,

CONSIDERANT la nécessité, pour la réalisation des travaux, d'accéder par les champs exploités et de construire le merlon de protection sur une parcelle exploitée à des fins agricoles.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- ACCEPTE le montant de l'indemnisation proposée pour l'exploitant agricole dans le cadre des travaux de restauration de la Dronière et de protection contre les inondations réalisés en 2022,
- AUTORISE M. le Président à régler la somme de 5 018,71 € sur les crédits de l'article 6188 du budget « Berges et rivières ».
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces à intervenir pour les besoins de cette opération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC, 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC, 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 36  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 53

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENES** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, M. Jean-Louis EXCOFFIER donne pouvoir à Mme Astrid BAUD-ROCHE  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002474

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) Auvergne Rhône Alpes - Observations

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le Code des Juridictions Financières,  
VU le rapport sur les Observations Définitives et sa réponse de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur la gestion de la communauté d'agglomération, dans le cadre de l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express (exercices 2017 et suivants), joint en annexe,

CONSIDERANT l'obligation qu'il y a de communiquer au conseil communautaire de Thonon Agglomération ledit rapport, accompagné des réponses écrites parvenues à la Chambre dans le délai légal, dès sa plus proche réunion,  
CONSIDERANT les débats qui se sont tenus à l'occasion de cette communication,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

PREND ACTE des Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes sur l'audit de performance sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement du Léman Express (exercices 2017 et suivants) et des débats qui se sont tenus.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre :  
Le Président et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC, 2023

20 DEC, 2023

20 DEC, 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE

**ARMOY** : M. Patrick BERNARD

**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON

**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD

**CERVENES** : M. Gil THOMAS

**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER

**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE

**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER

**LULLY** : M. René GIRARD

**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ

**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE

**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER

**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD

**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD

**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)

**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002475

## RAPPORT QUINQUENNAL DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

VU Code général des collectivités territoriales (CGCT),  
VU Code général des impôts (CGI), notamment son article 1609 nonies C,  
VU La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

CONSIDERANT l'obligation légale de présenter, aux membres du conseil communautaire, tous les 5 ans (en l'occurrence pour la période 2017 – 2021), un rapport sur les attributions de compensation définies en conséquence des compétences transférées,  
CONSIDERANT la tenue d'une réunion de travail de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 10 octobre 2023 afin d'échanger sur le contenu du présent rapport,

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- PREND acte de la présentation du rapport quinquennal ci-annexé et du débat qui s'en est suivi,  
AUTORISE M. Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 25 communes membres

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

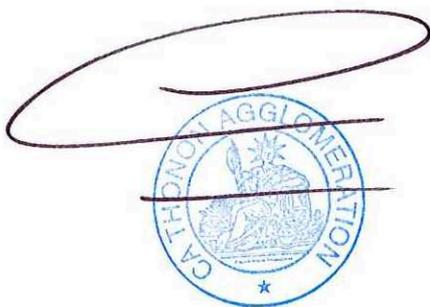
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002476

## CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE - Solde Subvention d'équilibre 2023

VU le code de l'action sociale et des familles,  
VU la demande de subvention formulée par le CIAS,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU la délibération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,  
VU la délibération du 28 février 2023 n°CC002110 relative à l'adoption du budget primitif principal 2023,  
VU la délibération du 28 février 2023 n° CC002121 relative au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour le versement de la subvention d'équilibre 2023,  
VU la délibération du 27 juin 2023 n° CC002262 relative à l'adoption du budget supplémentaire principal 2023.

CONSIDERANT que le solde de la subvention de 128 370 € est nécessaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour lui permettre d'assumer les dépenses de fin d'exercice 2023.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

AUTORISE M. le Président à verser le solde de la subvention d'un montant de 128 370 € au CIAS,  
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget Principal, imputation 657362,  
DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance


Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENES** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNERS  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNERS, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002477

## AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2024

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1,  
VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

CONSIDERANT l'avancement de la procédure de préparation budgétaire 2024.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les crédits reportés, hors AP/CP,) soit les montants maximums ci-dessous :

### BUDGET PRINCIPAL

20	Immobilisations incorporelles	211 600 €
204	Subventions équipements	123 375 €
21	Immobilisations corporelles	553 802 €
23	Immobilisations en cours	660 258 €

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

20	Immobilisations incorporelles	113 000 €
21	Immobilisations corporelles	90 000 €
23	Immobilisations en cours	1 473 000 €

### BUDGET ANNEXE DECHETS ORDURES MENAGERES

20	Immobilisations incorporelles	10 000 €
204	Subventions d'équipement versées	7 500 €
21	Immobilisations corporelles	207 200 €
23	Immobilisations en cours	61 000 €

### BUDGET EAU POTABLE

20	Immobilisations incorporelles	174 000 €
21	Immobilisations corporelles	237 000 €
23	Immobilisations en cours	1 807 000 €

### BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	500 000 €
23	Immobilisations en cours	62 000 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

  
The official seal of Thonon Agglomération is circular, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'CA THONON AGGLOMERATION' and a small star at the bottom.

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE

**ARMOY** : M. Patrick BERNARD

**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON

**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD

**CERVENES** : M. Gil THOMAS

**CHENS-SUR-LEMEN** : Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEUX** : Mme Chrystelle BEURRIER

**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE

**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER

**LULLY** : M. René GIRARD

**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ

**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE

**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER

**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD

**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD

**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

**ANTHY-SUR-LEMEN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)

**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002478

## DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE MAPA CONSTRUCTION

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article 2311-5,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14.

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le budget annexe « MAPA CONSTRUCTION » au sein du budget principal.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE	la dissolution du budget annexe « MAPA CONSTRUCTION » au 31.12.2023,
AUTORISE	le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du budget annexe « MAPA CONSTRUCTION » sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2023 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné,
AUTORISE	le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
AUTORISE	M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

20 DEC. 2023

20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

## DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEY** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtizia VENNERS  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtizia VENNERS, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002479

## DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE BERGES ET RIVIERES

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article 2311-5,  
VU l'instruction budgétaire et comptable M14.

CONSIDERANT la nécessité d'intégrer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 le budget annexe Berges et Rivières au sein du budget principal.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE	la dissolution du budget annexe « Berges et Rivières » au 31.12.2023,
AUTORISE	le transfert des résultats de clôture ainsi que la reprise de l'actif et du passif du budget annexe « Berges et Rivières » sachant que le compte administratif de ce budget annexe ne sera voté qu'après le 31 décembre 2023 au vu du compte de gestion de l'exercice concerné,
AUTORISE	le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe dans le budget principal,
AUTORISE	M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance


Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtizia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtizia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002480

## FIXATION DU MODE DE GESTION ET DE LA DURÉE DES AMORTISSEMENTS EN M57

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),  
VU l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,  
VU la délibération CC000973 du 29 septembre 2020 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14,  
VU la délibération CC002244 du 27 juin 2023 adoptant le référentiel M57.

CONSIDERANT que la mise en place de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,  
CONSIDERANT que les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2,  
CONSIDERANT que les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT,  
CONSIDERANT que les durées proposées doivent correspondre à la durée probable d'utilisation,  
CONSIDERANT l'intérêt que présente la possibilité d'harmoniser et de mettre à jour les durées d'amortissement des différents budgets appliquées avant le passage de la M14 en M57, selon le tableau suivant :

Article/Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
204112	Subventions d'équipement - Bâtiments et installations	15 ans
2041412	Subventions d'équipement - Communes membres du GFP - Bâtiments et installations	15 ans
2041512	Subventions d'équipement - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15 ans
20415342	Subventions d'équipement - A caractère industriel et commercial - Bâtiments et installations	15 ans
2041582	Subventions d'équipement - Autres groupements et collectivités à statut particulier - Bâtiments et installations	15 ans
20422	Subventions d'équipement - Aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations	15 ans
204412	Subventions d'équipement en nature - Organisme publics - Bâtiments et installations	15 ans
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	5 ans
2051	Concessions et droits similaires	5 ans
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	15 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements	20 ans
21311	Constructions - Bâtiments administratifs	50 ans
21314	Constructions - Bâtiments culturels et sportifs	50 ans
21318	Constructions - Autres bâtiments publics	50 ans
21321	Immeubles de rapport	50 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics	20 ans
2138	Autres constructions	20 ans
2145	Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	20 ans
2151	Installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	15 ans
2152	Installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	15 ans
21538	Installations, matériel et outillage techniques - Autres réseaux	15 ans
21561	Installations, matériel et outillage techniques - Matériel roulant	10 ans
21568	Installations, matériel et outillage techniques - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
215738	Matériel et outillage technique - Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans
21828	Matériel de transport - Autres matériels de transport	10 ans
21838	Autre matériel informatique	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2186	Cheptel	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans

CONSIDERANT l'intérêt que présente d'appliquer la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées,

# THONON agglomération

d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur).

## Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le principe de l'amortissement au prorata temporis,  
FIXE les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus,  
FIXE à 500 € TTC, le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition,  
PRECISE que toutes les subdivisions de comptes créées à l'avenir suivront les rythmes définis dans cette délibération.

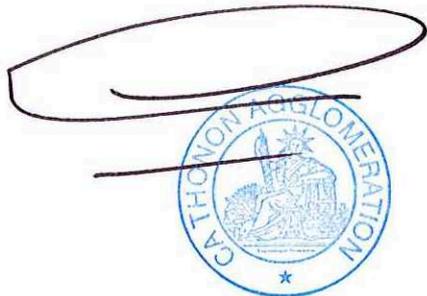
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 13/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEY** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002481

## DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – « COTE LEMAN » – THONON-LES-BAINS

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article 2298 du Code civil,  
VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,  
VU le Contrat de Prêt n° 152545 signé entre « HAUTE SAVOIE HABITAT », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération,  
CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 2 juin 2023 ne souhaitant pas se porter garante.  
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 18 juillet 2023.

M. Le président propose à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 619 265 euros souscrit par « HAUTE SAVOIE HABITAT » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 152545 constitués de 7 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 24 logements sociaux, 8 PLAI, 13 PLUS, 3 PLS, en VEFA, dans l'opération « COTE LEMAN », située 11 Route de Tully à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 619 265 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 152545 constitué de 7 lignes du Prêt,
- ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 1 309 632,5euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 24 logements sociaux, 8 PLAI, 13 PLUS et 3 PLS en VEFA dans l'opération « COTE LEMAN », située 11 Route de Tully à Thonon-les-Bains, Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,
- PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération,
- PRECISE que cette convention intervenante entre « HAUTE SAVOIE HABITAT » et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention,
- AUTORISE M. le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

# \_\_\_\_\_ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC, 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC, 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002482

## SPPEH - Avenant n°2 à la convention de coordination et de financement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le Programme Local de l'Habitat 2020-2026,  
VU la délibération n° CP-2021-03 / 07-48-5178 de la Commission Permanente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en date du 26 mars 2021 approuvant le projet de convention cadre SPPEH entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie,  
VU la délibération n°CP-2021-0522 de la Commission Permanente de Département de la Haute-Savoie en date du 07 juin 2021 approuvant le projet de convention cadre SPPEH entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Haute-Savoie,  
VU la délibération n° BU2021-24 du Bureau du Pôle Métropolitain Genevois Français en date du 03 décembre 2021 rappelant que le maintien de l'organisation de Régénéro était limité à un an et qu'à partir du 1er janvier 2022 le Pôle Métropolitain Genevois Français transmettrait le suivi local du SPPEH entièrement à ces EPCI haut-savoyards,  
VU la délibération n° CD-2022-047 du Conseil Départemental du 4 avril 2022 portant « mise en œuvre du service Haute-Savoie Rénovation Énergétique : élargissement du dispositif à 6 EPCI - conventions de coordination et de financement période 2022-2023 »,  
VU la délibération n° CC001866 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 28 juin 2022 approuvant la convention de coordination et de financement pour la période 2022-2023,  
VU la délibération n° CD-2022-0594 du Conseil Départemental du 10 octobre avril 2022 portant sur la validation des avenants aux conventions de coordination et de financement pour la période 2022-2023.  
VU la délibération n° CD-2022-0594 du Conseil Départemental du 10 octobre avril 2022 portant sur la validation des avenants aux conventions de coordination et de financement pour la période 2022-2023.  
VU la délibération n°CC002039 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 20 décembre 2022 approuvant l'avenant n°1 à la convention de coordination et de financement pour la période 2022-2023,  
VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-0797 en date du 6 novembre 2023 portant sur la validation des avenants n°2 aux conventions de coordination et de financement pour la période 2022-2023.

CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 à la convention de coordination et de financement pour la période 2022-2023 entre le Département et Thonon Agglomération, joint à cette délibération.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE Le projet d'avenant n°2 à la convention de coordination et de financement pour la période 2022-2023 entre le Département et Thonon Agglomération  
AUTORISE M. le Président à signer cet avenant et à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

# \_\_\_\_ THONON agglomération

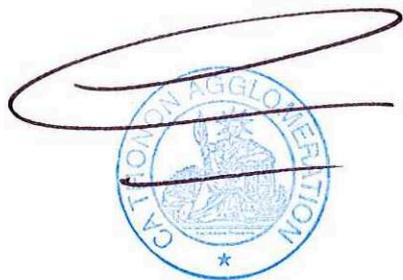
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a fluid, cursive script.

20 DEC. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAIN** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEY** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAIN** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002483

## CONVENTION ANIMATION SOUS-COLOCAATION AVEC LE CLLAJ – 2023-2025

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération n°CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,  
VU la délibération n°CC001218 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 6 avril 2021, adoptant de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de la Mission Locale du Chablais,  
VU les statuts de l'association Mission Locale Jeunes du Chablais.

CONSIDERANT que ce dispositif répond aux objectifs du Programme Local de l'habitat - Fiche action 3.4 « Développer l'offre en logement pour les jeunes : temporaire et pérenne »,  
CONSIDERANT le bilan positif de ce dispositif (rapport d'activité annuel),  
CONSIDERANT le projet de convention « Animation sous-colocation » entre le CLLAJ – Service logement de la Mission Locale du Chablais et Thonon Agglomération, joint à cette délibération.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE	La convention pour l'animation du dispositif de sous-colocation porté par le CLLAJ
VALIDE	le principe d'une participation financière sur la durée de cette convention allouée au CLLAJ - Service logement de la Mission Locale du Chablais pour la réalisation de cette mission
AUTORISE	Le Président à signer cette convention et à procéder à toute démarche nécessaire à sa bonne exécution

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

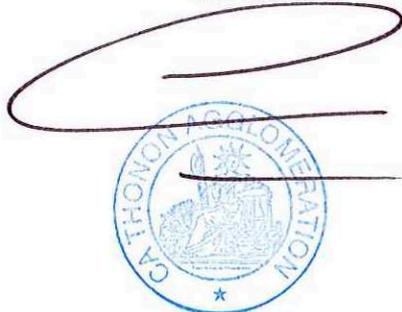
Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, dark ink signature of the President, which is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter.A blue ink signature of the Secretary of the meeting, written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE

**ARMOY** : M. Patrick BERNARD

**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON

**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD

**CERVEN** : M. Gil THOMAS

**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER

**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE

**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER

**LULLY** : M. René GIRARD

**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ

**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE

**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER

**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD

**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD

**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)

**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002484

## CONVENTION LOGEMENTS DES SAISONNIERS

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite acte II de la loi montagne,  
VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,  
VU la délibération n°CC000684 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 17 décembre 2019 approuvant le projet de convention sur le logement des saisonniers 2020-2023.

CONSIDERANT la caducité de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers signée le 22 avril 2020 pour une durée de 3 ans,  
CONSIDERANT le projet de convention pour le logement des travailleurs saisonniers actualisée et joint à cette délibération.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

VALIDE le projet convention pour le logement des saisonniers, jointe à cette délibération,  
AUTORISE M. le Président ou Mme la dixième Vice-Présidente, en charge de la politique de l'habitat ou du logement, à signer cette convention, à procéder à toutes les démarches, nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre :  
Le Président et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a large, dark ink signature of the President, which overlaps a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter, with a small star at the bottom.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 13/12/2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

**Invités**

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

**Secrétaire de séance**

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

**Invités excusés**

# THONON agglomération

N° CC002485

## BOURSE PERMIS DE CONDUIRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la validation des critères sociaux lors du Bureau Communautaire en date du 25 janvier 2022.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération souhaite renouveler l'opération « Bourse au Permis de conduire » et son appel à projet selon les mêmes critères et montant que les années précédentes, CONSIDERANT que les dates de dépôts de dossier freinent la participation des jeunes à l'appel à projet, et qu'en conséquence il est nécessaire d'adapter les modalités de dépôt des dossiers et d'attribution de la manière suivante :

- Dépôt des dossiers toute l'année dès que le jeune a réussi son code selon les mêmes critères que précédemment : lieux d'habitation, âge, et complétude du dossier.
- Attribution des bourses au flux, par arrêtés attributifs validés en bureau communautaire, en appui d'un règlement d'attribution, préalablement adoptée par le Conseil communautaire.
- La subvention sera ensuite versée à l'auto-école choisie par le lauréat jusqu'à épuisement de l'enveloppe. *Ne sont acceptées que les auto-écoles ayant un bureau physique. Sont exclues les auto-écoles en ligne.*

CONSIDERANT qu'en contrepartie de la subvention, les jeunes s'engagent dans des actions citoyennes pour une durée de 12h, portées soit par Info Jeunes Thonon Agglomération, soit par des partenaires volontaires, soit par les communes de l'agglomération volontaires, autour des thèmes : prévention routière, éducation aux médias, écocitoyenneté, lutte contre les discriminations, ou toute autre action citoyenne.

CONSIDERANT que le montant minimum annoncé de la bourse est forfaitaire, versé directement à l'auto-école, à savoir de 600€ pour les jeunes issus d'une famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €, de 400€ pour les jeunes issus d'une famille dont le quotient familial est compris entre 801€ et 1200 € et enfin de 200€ pour les jeunes issus d'une famille dont le quotient familial est supérieur à 1200 €.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de règlement d'attribution ci-joint, précisant les modalités de versement de la bourse ainsi que la contrepartie attendue,  
AUTORISE M. le Président à signer ce règlement d'attribution,  
AUTORISE le versement de ces bourses aux écoles de conduite choisies par les lauréats, dans la limite des montants précisés ci-dessus.

# \_\_\_\_\_ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

The image shows a blue ink signature of the President, which is a large, stylized loop. Below the signature is the official seal of Thonon Agglomération. The seal is circular with a blue border containing the text 'THONON AGGLOMÉRATION' at the top and '1971' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star below it.

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of the Secretary of the meeting, consisting of a series of fluid, connected strokes.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002486

## SPL «Destination Léman» - Convention cadre 2024 - 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et plus particulièrement son article 10,  
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU les statuts de la SPL « Destination Léman »,  
VU l'avis favorable du Conseil d'Administration de la SPL « Destination Léman » du 17 novembre 2023,  
VU l'avis du Bureau de Thonon Agglomération, réuni le 19 décembre 2023.

### CONSIDERANT :

- que la présente convention-cadre a pour objet de préciser les objectifs et les missions exercées par la SPL dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » pour les années 2024 à 2026,
- que cette convention-cadre sera complétée annuellement par une convention d'objectifs et de moyens à laquelle seront annexés le plan d'actions et le budget prévisionnel détaillé correspondant.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- ADOPTE les termes de la convention-cadre à intervenir entre la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » et la Société Publique Locale « Destination Léman », d'une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026,
- AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président, en charge de la stratégie du développement et de l'innovation économique et de la politique touristique du territoire, à signer ladite convention avec la Société Publique Locale « Destination Léman » et, le cas échéant, tout autre document afférant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

The image shows a large, stylized signature in dark ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'THONON AGGLOMERATION' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a lake and mountains. A small star is visible at the bottom of the stamp.A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Sey', written over a light blue horizontal line.

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002487

## AGENCE ECONOMIQUE DU CHABLAIS – Convention d'objectifs et de moyens 2024-2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et plus particulièrement son article 10,  
VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,  
VU les statuts de l'association « L'Agence Economique du Chablais »,  
VU l'avis favorable du Conseil d'administration de l'AEC réuni le 23 octobre 2023.

### CONSIDERANT :

- qu'il est nécessaire de conclure une convention de transparence financière avec tout organisme de droit privé dès lors qu'en tant qu'autorité administrative, l'agglomération attribue une subvention dépassant le montant de 23 000 €,
- que l'activité de l'association correspond à la satisfaction d'un intérêt général de la collectivité en ce que l'association développe des activités et missions que Thonon Agglomération estime nécessaires à la satisfaction des besoins des porteurs de projets, notamment en création ou reprise d'entreprises, d'implantation ou développement d'entreprises,
- que cette convention est une pièce justificative obligatoire permettant le paiement de ladite subvention.

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte les termes de la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » et l'association « L'Agence Economique du Chablais », d'une durée de trois ans du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026,

PREcISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe « développement économique » de la collectivité,

AUTORISE M. le Président ou M. le deuxième Vice-Président, en charge de la stratégie du développement et de l'innovation économique et de la politique touristique du territoire, à signer ladite convention avec l'association « L'Agence Economique du Chablais » et, le cas échéant, tout autre document afférant à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



20 DEC. 2023

Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVEN** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEY** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002488

## RELAIS PETITE ENFANCE - Avenant à la convention de prestation de service

VU l'article L 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,  
VU le courrier des services du contrôle de légalité de la Préfecture de Haute-Savoie en date du 23/10/2023,  
VU les avis favorables du Bureau Communautaire Elargi du 12 septembre 2023 et de la Conférence Intercommunale des Maires du 12 Décembre 2023.

CONSIDERANT la pertinence de créer un relai petite enfance (RPE) itinérant intercommunal afin d'appuyer le travail des assistantes maternelles non couvertes à ce jour par un relai de ce type,  
CONSIDERANT l'avis technique favorable de la Caisse d'Allocation Familiale 74 sur ce projet en date du 09 novembre 2023,  
CONSIDERANT le projet de service déposé auprès de la CAF 74 et son enrôlement auprès de la commission d'Action Sociale du 09 mars 2024,  
CONSIDERANT le besoin de maintenir l'activité du relai intercommunal existant sous forme de prestation de service dans l'attente de cette décision,  
CONSIDERANT le projet d'avenant n°2 à la convention de prestation de service pour la gestion du RPE ci-annexé devant prendre fin au 31 décembre 2023 qu'il permet de prolonger au 31 mars 2024.

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant n°2 à la convention ainsi identifiée selon les conditions indiquées ci-dessus,

AUTORISE M. le Président à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

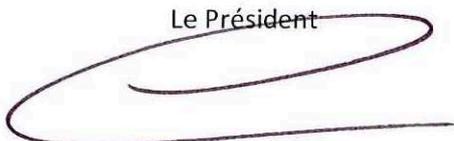
Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président


Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

20 DEC. 2023

20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENES** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002489

**COMMANDE PUBLIQUE / COHESION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETE**  
**PROCEDURE ADAPTEE N° MAPA-2023-41(CTC) — Installation, extension et maintenance des équipements de vidéoprotection pour 18 communes de l'agglomération et les bâtiments de Thonon Agglomération - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;  
VU le Code de la commande publique (CCP) ;  
VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique (CCP) ;

CONSIDERANT la politique publique de l'agglomération en matière de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,  
CONSIDERANT la volonté politique de poursuivre l'installation de dispositifs de vidéoprotection en coopération avec les services chargés de la sécurité publique,  
CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement des marchés en cours,  
CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 10 octobre 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,  
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public en procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du CCP ;  
CONSIDERANT l'accord-cadre à bons de commandes avec mini (1 750 000€HT sur 2 ans) et maxi (3 500 000€HT sur 4 ans) pour une durée maximum de 4 ans (2 x 2 ans),  
CONSIDERANT l'absence d'allotissement,  
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,  
CONSIDERANT la proposition d'attribution de la commission pour avis du 5 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- AUTORISE M. le Président à signer le marché MAPA-2023-41(CTC) et tous les documents afférents au dossier dans le cadre de son exécution administrative, technique et financière, propre aux besoins de Thonon Agglomération attribué à l'entreprise SPIE\_CITYNETWORKS, sise 780 route des vernes PRINGY 74370 à Annecy,
- PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées,
- PRECISE que chaque membre du groupement passera les bons de commandes correspondant à ses propres besoins. Dans ce cadre, chaque membre du groupement assurera la complète exécution technique et financière des prestations le concernant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENES** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002490

**COMMANDE PUBLIQUE /COMMUNICATION**

**APPEL D'OFFRES OUVERT N° AOO-2023-24 (COM) — RÉDACTION, CONCEPTION GRAPHIQUE, DISTRIBUTION DU MAGAZINE D'INFORMATIONS DE THONON AGGLOMÉRATION - Autorisation de signature des marchés**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération d'éditer un magazine d'informations à parution régulière,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler les précédents marchés arrivés à échéance dans le nouveau périmètre défini,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 26 septembre 2023 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, JOUE, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet,

CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public par appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP ;

CONSIDERANT la décomposition de la consultation en 3 lots,

CONSIDERANT la durée maximale des marchés de 4 ans (sur la base d'une période initiale ferme de 2 ans reconductible 1 fois 2 ans par voie expresse),

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDERANT la décision de la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2023 portant attribution des 3 lots.

## **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

AUTORISE M. le Président à signer les lots 1, 2 et 3 du marché AOO-2023-24(COM) et tous les documents afférents aux dossiers dans le cadre de leur exécution administrative, technique et financière, attribués aux opérateurs économiques présentés dans le tableau ci-dessous,

PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par les titulaires dans leur offre aux quantités réellement exécutées.

Lot	Candidats	Montants sur 4 ans (€ HT)	Montants sur 4 ans (€ TTC)
LOT 1 - Rédaction	BEVERB	22 800.00	27 360.00
LOT 2 – Conception graphique	AGENCE AVANT MIDI	24 304.00	25 640,72
LOT 3 – Distribution	LA POSTE	104 014.37	124 817,24
	<b>TOTAL</b>		<b>177 817.96</b>

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance



Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC, 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC, 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire  
81 place de la Mairie  
74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE  
**ARMOY** : M. Patrick BERNARD  
**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON  
**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD  
**BRENTHONNE** : M. Michel BURGNARD  
**CERVENS** : M. Gil THOMAS  
**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD  
**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS  
**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD  
**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER  
**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE  
**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER  
**LULLY** : M. René GIRARD  
**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ  
**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE  
**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)  
**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE  
**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER  
**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD  
**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD  
**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE  
**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ  
**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD  
**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD  
**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)  
**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS  
**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)  
**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002491

## Modifications du tableau des emplois et des effectifs

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le Comité Social Territorial en date du 04 décembre 2023

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications d'intitulés de postes, d'affiliation de service, sous-service, cellule et de créations de poste

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

CREE les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

#### POSTES PERMANENTS :

- Un poste d'« Assistant(e) administratif(ve) » (n°DGSUN02), à temps non complet (0.5 ETP) – cadre d'emploi des adjoints administratifs relevant de la catégorie C
- Un poste de « Responsable des systèmes applicatifs métiers » (n°DGSDGMM04), à temps complet (1 ETP), cadre d'emploi des attachés et ingénieurs relevant de la catégorie A

MODIFIE les intitulés de service, sous-services et cellules suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Au sein du pôle « Développement Territorial » :
  - Service « Foncier Maitrise d'Oeuvre » en le libellant ainsi « Ingénierie foncier et infrastructures »
- Au sein du service « Services et Usages Numériques » (SUN) :
  - Sous-service « Données géomatique métiers » en le libellant ainsi « Etudes et systèmes applicatifs »
  - Sous-service « Infrastructure télécom parc » en le libellant ainsi « Infrastructure télécoms et support bureautique »
  - Cellule « Applicatifs métiers » en la libellant ainsi « Systèmes applicatifs métiers »
  - Cellule « Géomatique » en la libellant ainsi « Système d'information géographique »
  - Cellule « Gestion de parc » en la libellant ainsi « Gestion de parc bureautique »

DE MODIFIE l'affiliation de service du poste suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Poste de « Chargé(e) infrastructures » (n°DTMOB04) en l'affiliant du service « Transports Mobilité » au service « Ingénierie foncier et infrastructures »

MODIFIER les intitulés de postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- Au sein du service « Ingénierie foncier et infrastructures » :
  - Poste de « Chargé(e) infrastructures » (n°DTMOB04) en « Chef(fe) de projet infrastructures – VRD »
  - Poste de « Maitrise d'œuvre » (n°DTMO01) en « Technicien(ne) infrastructures VRD »
- Au sein du service « Services et Usages Numériques » (SUN) :
  - Poste de « Apprenti(e) gestion de données projet » (n°A23-02) en « Apprenti(e) gestion de projet « e-services » »
  - Poste de « Technicien(ne) support » (n°DGSDGMM01) en « Technicien(ne) support applicatifs métiers »
  - Postes de « Technicien(ne) support métiers » (n°DGSDGMM02 et DGSDGMM03) en « Technicien(ne) support applicatifs métiers »
  - Poste de « Pilote de la donnée numérique » (n°DGSDGMD01) en « Pilote de la donnée et de la gestion documentaire »

# THONON

## agglomération

- Poste de « Pilote des SIG » (n°DGSDGMG01) en « Responsable des SIG »
- Poste de « Technicien(ne) de maintenance » (n°DGSITPP01) en « Technicien(ne) de maintenance bureautique »
- Postes de « Agent de maintenance » (n°DGSITPP02 et DGSITPP03) en « Agent de maintenance bureautique »
- Poste de « Technicien(ne) de maintenance » (n°DGSITPI01) en « Technicien(ne) de maintenance infrastructure / réseaux »
- Poste d'« Agent de maintenance » (n° DGSITPI02) en « Agent de maintenance réseaux et télécoms »

PRECISE qu'après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, les emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

- Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

- 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois

- 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois

- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

- 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice,

DECIDE la modification du tableau des effectifs en conséquence de ce qui précède tel que joint en annexe,

CHARGE M. le président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

# THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 20 DEC. 2023  
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 20 DEC. 2023

# THONON agglomération

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2023 à 18 heures 00

### DELIBERATION

Délégués en exercice : 54  
Délégués présents : 35  
Délégués ayant donné pouvoir : 17  
Délégués votants : 52

*Date de convocation du Conseil : 13/12/2023*

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf décembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle du Conseil Communautaire

81 place de la Mairie

74550 PERRIGNIER sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

#### Liste des personnes présentes :

**ALLINGES** : M. François DEVILLE

**ARMOY** : M. Patrick BERNARD

**BALLAISON** : M. Christophe SONGEON

**BONS-EN-CHABLAIS** : M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

**BRETHONNE** : M. Michel BURGNARD

**CERVENES** : M. Gil THOMAS

**CHENS-SUR-LEMAN** : Mme Pascale MORIAUD

**DOUVAINE** : Mme Claire CHUINARD, M. Olivier BARRAS

**DRAILLANT** : M. Pascal GENOUD

**EXCENEVEX** : Mme Chrystelle BEURRIER

**LE LYAUD** : M. Joseph DEAGE

**LOISIN** : Mme Laëtitia VENNER

**LULLY** : M. René GIRARD

**MARGENCEL** : M. Patrick BONDAZ

**MASSONGY** : Mme Sandrine DETURCHE

**NERNIER** : Mme Marie-Pierre BERTHIER (est arrivée à la délibération 2467)

**ORCIER** : Mme Catherine MARTINERIE

**PERRIGNIER** : M. Claude MANILLIER

**SCIEZ** : M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cassandra WAINHOUSE, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, M. Franck DALIBARD

**VEIGY-FONCENEX** : Mme Catherine BASTARD

**YVOIRE** : M. Jean-François KUNG

#### Liste des pouvoirs :

**ALLINGES** : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE

**ANTHY-SUR-LEMAN** : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ

**DOUVAINE** : M. Pascal WOLF donne pouvoir à Mme Claire CHUINARD

**FESSY** : M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Pascal GENOUD

**MESSERY** : M. Serge BEL donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER (est parti après la délibération 2473, pouvoir donné à Chrystelle BEURRIER)

**SCIEZ** : Mme Fatima BOURGEOIS donne pouvoir à Mme Laëtitia VENNER, M. Michel DAVID donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Marc BRECHOTTE donne pouvoir à Mme Katia BACON, Mme Brigitte MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Sophie PARRA D'ANDERT donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Thomas BARNET donne pouvoir à M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à M. Olivier BARRAS (est partie après la délibération 2474, fin du pouvoir de M. Jean-Louis EXCOFFIER et pouvoir donné à Olivier BARRAS)

**VEIGY-FONCENEX** : M. Bruno DUCRET donne pouvoir à Mme Catherine BASTARD

# \_\_\_\_ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

**THONON-LES-BAINS** : M. Jean-Louis ESCOFFIER

Liste des personnes absentes :

**THONON-LES-BAINS** : Mme Catherine PERRIN

## Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA  
Mme Carole ECHERNIER, Services CA  
Mme Isabelle PEZOUS, Services CA  
Mme Hélène WIRION, Services CA  
Mme Marianne LANGLOIS, Services CA

## Secrétaire de séance

M. Christophe SONGEON a été élu secrétaire

## Invités excusés

# THONON agglomération

N° CC002492

## FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS

VU le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés

VU le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales mentionnés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991.

VU le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

VU le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du "forfait mobilités durables" dans la fonction publique territoriale

VU l'arrêté du 26 novembre 2001 fixant les taux des indemnités forfaitaires de changement de résidence prévues aux articles 25 et 26 du décret n° 90-437 du 28 mai 1990 modifié

VU l'arrêté du 20 décembre 2002 relatif aux frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

VU l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de stage prévues à l'article 3-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

VU l'arrêté du 26 février 2019 pris en application de l'article 11-1 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat (montant de l'état de frais pour transmissions de justificatifs de paiement)

VU l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat

VU l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (fonctions itinérantes)

VU l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

VU l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

# THONON agglomération

VU la circulaire du 22 mars 2011 portant application du décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

VU la circulaire du 22 septembre 2000 relative aux conditions et aux modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat sur le territoire métropolitain de la France

VU les délibérations n°DEL2017.153 du 28 mars 2017 et n°CC000382 du 26 mars 2019 relative aux frais de déplacement des agents à Thonon Agglomération

VU la délibération n°DEL2018.035 du 06 février 2018 relative à l'instauration de l'indemnité de mobilité

VU les délibérations n°CC001404 du 20 juillet 2021 et n°CC002084 du 31 janvier 2023 relatives à l'instauration du forfait mobilité durable et à sa mise à jour

VU l'avis du Comité Social Territorial du 23 octobre 2023

CONSIDERANT les frais engagés par les agents (hébergement, transport, repas) lors des déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions (missions, tournées, intérim, formation...)

CONSIDERANT la nécessité d'adopter une délibération prenant en compte les évolutions nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité mentionnées ci-dessous :

- Privilégier l'utilisation des véhicules de service à d'autres moyens de transport lorsque les agents sont amenés à se déplacer
- Ne plus procéder au remboursement des frais de carburant et de péage engagés exceptionnellement par les agents qui utilisent un véhicule de service en raison de la présence d'une carte dédiée dans chaque véhicule de Thonon Agglomération (sauf cas exceptionnels de défaillance de la carte)
- Concernant spécifiquement les frais relatifs à la formation :

**Frais dans le cadre de formation avec prise en charge du CNFPT :**

- Hébergement :

Thonon Agglomération compléterait l'indemnisation des frais d'hébergement versée par le CNFPT (qui s'élève à 50€) jusqu'à 90 €. Dans le cas où le CNFPT ne prend pas en charge les frais d'hébergement (trajet aller-retour inférieur ou égal à 300 km la veille du stage ou inférieur ou égal à 140 km en cours de stage), Thonon Agglomération prendrait en charge les frais d'hébergement si le temps de trajet estimé est supérieur ou égal à 1h30.

- Transport :

Thonon Agglomération prendrait en charge les frais de transport dans les mêmes conditions de remboursement que le CNFPT, lorsque celui-ci ne s'en charge pas (à savoir le péage et le stationnement) à l'exception des frais kilométriques lorsqu'ils sont inférieurs ou égaux à 20 kilomètres quand un agent utilise son véhicule personnel sans covoiturer.

- Repas :

Thonon Agglomération prendrait en charge les frais de repas dans les cas où le CNFPT ne les prend pas en charge (repas du midi : si demi-journée de formation ; repas du soir : si absence d'hébergement par le CNFPT et si le temps de trajet estimé est supérieur ou égal à 1h30).

**Frais dans le cadre de formation sans prise en charge du CNFPT (formation en intra / séminaires, journées d'actualité / préparation concours et examens / formations individuelles) :**

- Hébergement :

Thonon Agglomération prendrait en charge les frais d'hébergement pour les :

- Séminaires et journées d'actualité : si le temps de trajet estimé est supérieur ou égal à 1h30
- Formations individuelles : dans le cadre de formations de perfectionnement hors CNFPT

- Transport :

# THONON agglomération

Thonon Agglomération prendrait en charge les frais de transport pour les :

- Séminaires et journées d'actualité (sans critère de kilomètre ou de temps de trajet)
- Préparation concours et examens
- Formations individuelles : dans le cadre de formations de perfectionnement hors CNFPT, dispositif spécifique de type « ateliers mobilité »

- Repas :

Thonon Agglomération prendrait en charge les frais de repas pour les :

- Séminaires, journées d'actualité
- Préparations concours et examens
- Formations individuelles : dans le cadre de formations de perfectionnement hors CNFPT, dispositif spécifique de type « ateliers mobilité » (si déplacement à la journée)

### Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE que les dispositions de la présente délibération complètent celles liées aux frais de déplacement mentionnées dans les précédentes délibérations visées. L'ensemble des autres dispositions des délibérations visées demeurent inchangées.
- PRECISE que les éléments relatifs au remboursement des frais de formation seront annexés au règlement de formation
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024
- PRECISE que les montants ci-exposés suivront l'évolution des barèmes règlementaires les concernant.

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue handwritten signature, likely belonging to the secretary of the meeting, is written in a cursive style.

Télétransmis en Sous-Préfecture le

20 DEC. 2023

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

20 DEC. 2023